

Image not found or type unknown



Diffamation envers sa collègue

Par **stoun29**, le **06/11/2008** à **20:36**

mon amie a envoyé un mail au moi de juin avec des propos desobligeant envers sa collègue de travail (pouffe) à une autre collègue. Cette dernière a fait une copie du mail et a transféré a l'interressée. Depuis cette dernière tent des embuches a mon amie pour l'énervée. A l'heure actuelle un syndicat a pris position pour sa collègue sans chercher le fond de l'affaire.

Que risque mon amie envers sa collègue et son travail?

Combien de temps sa collègue a de temps pour monter au créneau par rapport au mail?

merci d'avance